



PACS et vie commune, régularisation ?

Par **mazarine1989**, le **03/12/2015** à **22:22**

Bonjour à tous,

Mon ami est malgache et est en France depuis 8 ans pour ses études, mais ne parviens pas à trouver un CDI dans son domaine d'activités.

Son titre expire en novembre 2016. Il devra donc rentrer. Nous pensons vivre ensemble à partir de mi-décembre et nous pacser dans le courant de l'année 2016.

Cela sera t -il suffisant pour qu'il change de statut et puisse rester en France ?

Ou bien faut -il faire autre chose et si oui que devons nous faire ?

Merci d'avance pour vos réponses.